

Commission Régionale Sportive (CRS)

Tél. 07 86 49 99 51 crs@volleyidf.org

Cachan le, vendredi 5 décembre 2025

Saison sportive : 2025/2026

Sanctions Terrain

Compétition	N° du match et Date	Nom et Prénom	Fonction	Club	Sanction Terrain
Championnat Pré-national Senior M	PMAA028 du 30/11/2025	M. DE VERA ANTHONY	Joueur (Capitaine)	PLESSIS-ROBINSON VOLLEY-BALL	Carton Jaune
Championnat Pré-national Senior M	PMAA029 du 30/11/2025	M. DERYCKERE ROMAN	Joueur (Capitaine)	ASNIERES VOLLEY 92	Carton Jaune
Championnat Pré-national Senior M	PMAA029 du 30/11/2025	M. GRENET THEO	Joueur	EXCELLENCE SUD-ESSENNE VOLLEY-BALL	Carton Jaune
Championnat Régional 1 Senior F	1FAA029 du 30/11/2025	M. ROCHE BASTIEN	Entraîneur	ENTENTE SPORTIVE YERROISE	Carton Jaune
Championnat Régional 1 Senior F	1FBA027 du 30/11/2025	Mme PETRALIA MARTINA	Entraîneur	VIE AU GRAND AIR DE ST MAUR	Carton Jaune
Championnat Régional 1 Senior M	1MBA026 du 30/11/2025	M. DESCAYAUX JEFFREY	Joueur (Capitaine)	POISSY VOLLEY	Carton Jaune
Championnat Régional 2 Senior M	2MAA026 du 29/11/2025	M. VIZET PATRICK	Entraîneur	CNM CHARENTON	Carton Jaune
Championnat Régional 2 Senior M	2MBA029 du 29/11/2025	M. RIHANI REDOUANE	Joueur	SAINT-PIERRE VOLLEY-BALL	Carton Rouge
Championnat Régional 2 Senior M	2MBA029 du 29/11/2025	M. WAGER KEVIN	Entraîneur	SAINT-PIERRE VOLLEY-BALL	Carton Rouge
Championnat Régional 2 Senior M	2MCA029 du 29/11/2025	Mme AISSAT MYRIAM	Entraîneur	VOLLEY-CLUB PLAISIR-VILLEPREUX	Carton Jaune

- ❖ **Conformément à l'article 24.2 du RGES : Pour qu'une réclamation de sanction de Terrain soit reconnue valable sur la forme il faut :**
 - Qu'elle soit confirmée auprès de la Commission Sportive référente, par courriel avec AR, dans les quarante-huit heures (48h) qui suit la rencontre concernée.
 - Que cette confirmation soit effectuée par l'intéressé ou son représentant légal.
 - Que cette confirmation comporte une argumentation motivée pouvant permettre à la Commission de Discipline concernée d'envisager l'étude de la réclamation.

Seule la réclamation de sanction de Terrain reconnue valable sur la forme peut être étudiée sur le fond par la commission de discipline concernée.

Championnat pré-national senior masculin

Poule A :

- Dossier n°28 : PMAA028 - PLESSIS-ROBINSON VOLLEY-BALL 4 / UNION SPORTIVE WISSOUS VB du dimanche 30/11/2025 :
 - Réception d'une réclamation relative à une sanction terrain concernant le joueur de l'équipe **PLESSIS-ROBINSON VOLLEY-BALL 4**.

Championnat régional 2 senior féminin

Poule B :

- Dossier n°29 : 2FBA027 - CLUB SPORTIF MENNECY / UNION SPORTIVE DE VILLEJUIF 2 du dimanche 30/11/2025 :
 - Une observation dans le pavé « remarques » de la feuille de match.

Poule C :

- Dossier n°30 : 2FCA029 - **RUEIL ATHLETIC CLUB 1** / SPORTING CLUB NORD PARISIEN 2 du dimanche 30/11/2025 :
 - Utilisation d'une feuille de match papier.

Championnat régional 2 senior masculin

Poule B :

- Dossier n°31 : 2MBA029 - SAINT-PIERRE VOLLEY-BALL / VOLLEY-CLUB NOGENTAIS du samedi 29/11/2025 :
 - Une observation dans le pavé « remarques » de la feuille de match.

Championnat régional Jeunes

Championnat Régional « Bronze » M18 Masculin :

- Dossier n°32 : MBR005 - COULOMMIERS BRIE VOLLEY 1 / UNION SPORTIVE DE VILLEJUIF du samedi 29/11/2025 :
 - La rencontre n'a pas eu lieu.

❖ **Conformément à l'article 4.2 du RGISA, les GSA disposent d'un délai de 5 jours pour transmettre leurs observations par courrier électronique.**